



MAIRIE DE CARNAC
Place de la Chapelle B.P. 80
56341 CARNAC CEDEX
02.97.52.06.86
accueil@carnac.fr

RESERVATION
de la
SALLE DES EXPOSITIONS

DATE du début de la réservation :

DATE de fin de la réservation :

Nom de l'association ou société :

Nom du demandeur :

N° de siret :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de tél : N° de Mobile :

Mail :

OBJET DE LA MANIFESTATION :

.....

| | | | TARIF DE LOCATION (*) |
|--|--|---|-----------------------|
| ESPACE | | Salle d'exposition comprenant : - 10 chaises - 4 tables | |
| AUTRES PRESTATIONS | | Cymaises nombre : | |
| | | Crochets nombre : | |
| | | Grilles caddies pour exposition | |
| VAISSELLES (réservées aux associations) | | Verres (nombre.....) | |
| | | Assiettes (nombre.....) | |
| | | | |

(*) Se référer aux tarifs communaux de l'année concernée

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE

- Le badge d'ouverture sera remis lors de l'état des lieux d'entrée le :à.....h.....
(En cas de perte ou de vol du badge, il vous sera facturé au tarif indicatif de 50€)

- Puis restitué lors de l'état des lieux de sortie le :à.....h.....

- Le nettoyage et le rangement doivent être assurés par le demandeur.

- Les tables et les chaises seront rangées dans le local prévu à cet effet.

- Pour accompagner ce formulaire, le demandeur doit remettre, au service de réservation des salles en mairie :

* **une attestation d'assurance** couvrant les risques encourus (incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile),

* **deux chèques de caution de 500,00 € libellés à l'ordre du Trésor Public**

* **un chèque d'arrhes représentant 25% du montant de la location pour confirmer la réservation (non remboursable en cas d'annulation).**

- Mesures de sécurité :

- La porte donnant sur le couloir ne doit pas être condamnée et l'accès doit rester dégagé.

- l'utilisateur doit impérativement déverrouiller toutes les portes de sortie de secours pendant la durée d'occupation de la salle (au moyen du passe général qui lui sera remis). A l'inverse, en quittant les lieux, il devra veiller à refermer toutes ces portes et éteindre les lumières.

- **Il est interdit de fumer dans la salle.**

Chèque de caution :

reçu le

restitué le

Chèque d'arrhes :

reçu le :.....

VU POUR ACCEPTATION

A....., le.....20.....

Signature du demandeur

BON POUR RESERVATION DEFINITIVE

A Carnac, le20.....

Pour le Maire, l'Adjointe Déléguée